

L'agent financier d'un parti inscrit dépose le présent formulaire dès qu'une association de circonscription ou le parti procède à une déclaration de candidature.

Conformément au paragraphe 21(2) de la *Loi sur le financement des élections*, j'avise par les présentes le directeur général des élections que :

NOM DU CANDIDAT		
TITRE	PRÉNOM	NOM
ADRESSE AU MANITOBA où des documents peuvent lui être signifiés (ne pas donner l'adresse d'un bureau temporaire de campagne électorale)		CODE POSTAL
ADRESSE RÉSIDENTIELLE (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)		CODE POSTAL
NO DE TÉLÉPHONE		
BUREAU	RÉSIDENCE	CELLULAIRE
COURRIEL		

a été déclaré par _____
Nom de l'association de circonscription ou du parti inscrit

le _____ candidat dans la circonscription électorale de
Date de la déclaration de candidature (aaaa-mm-jj)

_____ pour représenter le
Nom de la circonscription électorale

_____ à la prochaine élection.
Nom du parti inscrit

Signature de l'agent financier du parti inscrit

Date (aaaa-mm-jj)

Remarque : Dans les 15 jours suivant une déclaration de candidature avant une période électorale, le formulaire n° 907 intitulé *Avis d'intention de nomination d'un agent officiel* est envoyé au directeur général des élections.